

COMPTE-RENDU RÉUNION

du 12 novembre 2020

Objet : Groupe de travail – Réaménagement de la rue Pierre Langlade

Participants :

Isabelle Spiers, Maire Adjointe déléguée déléguée à l'Aménagement urbain et au cadre de vie,
Sandra Zerbib, Directrice des Services Techniques de la Mairie de BLR,
Alain Trocquemé, Responsable Espace Public, Services Techniques de la Mairie de BLR,
L'Hadi Benallègue, Technicien Espace Public, Services Techniques de la Mairie de BLR,
Michel Duverger, Maître d'Oeuvre,
et les membres résidents inscrits au groupe de travail :

Ordre du jour :

- Point sur les travaux en cours et à venir
- Présentation d'une hypothèse d'aménagement de la voirie
- Echanges
- Suites de la concertation

1. Point sur les travaux en cours et à venir :

- Les travaux d'enfouissement des lignes aériennes et de rénovation de l'éclairage public ont débuté en février 2020. Les travaux ont été achevés le 06 octobre. Reste à effectuer une réception définitive.
- Véolia procédera au renouvellement de la canalisation d'eau potable et des branchements au début de l'année 2021 pour une durée de chantier d'environ 4 semaines.
- Les travaux d'assainissement par Vallée Sud Grand Paris sont programmés au printemps 2021 pour une durée d'environ 2 mois.
- Les travaux de réaménagement de la voirie sont programmés pour courant été 2021.

2. Hypothèse d'aménagement de la voirie :

Constat :

L'impasse est étroite (environ 8m d'emprise). Le stationnement s'effectue des deux côtés de la voie le long des limites privatives. Les circulations s'effectuent donc toute sur la chaussée, les trottoirs étant impraticables.

Proposition :

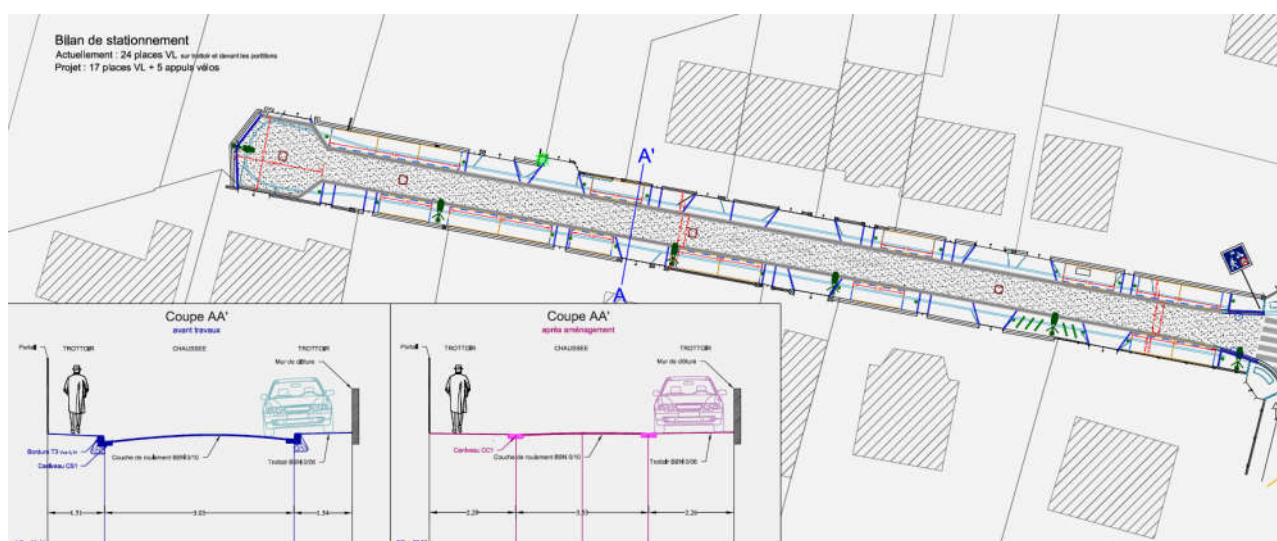
L'impasse deviendrait un espace partagé. Le projet propose un lissage trottoirs / chaussée par l'installation de chaque côté d'un caniveau double pente permettant de délimiter l'espace de stationnement (largeur de 2,3m) de celui dévolu aux circulations (chaussée rétrécie de 5m à 3,5m), et maintenir la répartition hydraulique des eaux de ruissellement(2 bouches avaloir existante à la sortie de l'impasse).

La chaussée et les espaces de stationnement seraient en enrobé noir, de même granulométrie fine comme celle appliquée traditionnellement sur les trottoirs.

Décision à prendre ultérieurement sur le type de revêtement des entrées charretières et des zones non stationnées.

Un espace serait réservé au stationnement des vélos avec des appuis vélos qui seraient situés proches de la rue de la Fontaine Grelot.

La raquette de retournement serait optimisée pour améliorer le retournement des véhicules.



3. Echanges :

- Ne pas délimiter les places de stationnement les unes par rapport aux autres.
- Pas favorable à l'installation de mobilier urbain (potelets). Il faudrait que chaque personne soit consultée. Le mobilier urbain type potelet peut très bien être installé dans un second temps, après constatation des usages de la voirie.
- Ne pas faire de marquage au sol pour les stationnement mais plutôt proposer des revêtements différenciés.
- La conception des entrées charretières peut être réalisée en enrobé de couleur différente du reste de la voirie. La présence de pavés n'est pas en faveur de l'accessibilité pour tous et l'entretien des joints et de la structure d'ensemble reste onéreux. De plus, la pente en travers pour le ruissellement des eaux de pluie n'est pas suffisamment importante.

4. La suite de la concertation:

- Les plans d'aménagement et le compte rendu de réunion seront mis sur le site de la Ville.
- Une restitution de l'étude sera faite au groupe de travail avant mi-février 2021, prenant en compte les modifications que peut apporter la construction d'un pavillon en fond d'impasse.